

Avantages et désavantages individuels

JE M'OCCUPE QUAND JE SUIS SEUL-E

J-S MARSAN

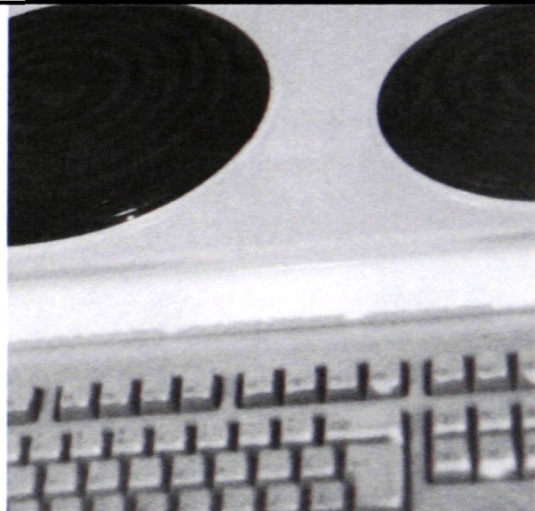



PHOTO: DANIEL S-LEGAULT

 Sur le plan individuel, les avantages et désavantages du travail autonome vont d'un épanouissement complet et la jouissance d'une flexibilité maximale à l'isolement total et un état de survie. La liste suivante concerne surtout le travail à domicile — selon Statistique Canada, 96% des travailleurs-ses autonomes exerçaient leur profession à domicile en 1991; Lucie France Dagenais, dans l'étude déjà citée, établit qu'au Québec, 45,9% des autonomes sans aide oeuvraient à domicile en 91.

AVANTAGES

- La relation de client-e à fournisseur est plus valorisante que celle d'employeur-e à employé-e, d'où un sentiment de réappropriation du travail, de dignité retrouvée.
- Horaire plus flexible; fini le carcan du 9 à 5, les insomniaques et les lève-tôt peuvent souvent travailler au moment qu'ils jugent le plus productif.
- Parfois la seule façon de percer un marché du travail saturé.
- Le travail à domicile peut simplifier l'existence des handicapés-es et de ceux-celles qui désirent concilier travail et responsabilités familiales.
- Tous les profits de l'entreprise vont dans les poches du-de la propriétaire.
- Si le bureau à domicile est le principal lieu d'affaires, il est possible de déduire les frais de local à domicile (loyer, électricité, chauffage). Les propriétaires peuvent déduire des intérêts

PHOTO: YVES PROVENCHE, SARI



hypothécaires, des taxes foncières, des assurances, des frais d'entretien, etc. Il existe aussi des déductions sur les frais de représentation (dîners d'affaires, etc.) et sur l'utilisation d'une automobile.

- Dans certains cas, moins de dépenses pour l'habillement «corporatif» (au grand dam des nettoyeurs) et pour les repas à l'extérieur (au grand dam des restaurateurs!).

Marie Constantineau.

- Bosser à la maison peut immuniser contre la vague de virus saisonniers.
- Le travail à domicile permet de dire adieu aux embouteillages des heures de pointes.

Louise Bonhomme, propriétaire de La Belle Impression (vente d'articles publicitaires), travaille à domicile avec son mari depuis 1986. Elle affirme d'emblée que le travail autonome n'est constitué que d'avantages: «En fait, le seul désavantage que je vois c'est l'insécurité, mais même ceux qui travaillent à salaire ne l'ont plus la sécurité, alors on est kif-kif.»

«Avoir son bureau à la maison, c'est fantastique, confesse Louise Bonhomme. Je ne mettrais pas mon bureau ailleurs pour tout l'or du monde. Je peux commencer à travailler en robe de chambre le matin. Quand le téléphone sonne, que je sois en robe de chambre ou pas, ça ne change rien.»

Travailleuse autonome depuis cinq ans, Johanne Aubut a quitté un poste à la Banque Nationale pour oeuvrer dans le domaine de la formation en entreprise. «On peut organiser notre vie, dans le sens qu'on a le choix de décider si telle journée on travaille ou pas, dit-elle. On a le contrôle de notre profession, d'une certaine façon.» Lorsqu'on demande à Johanne Aubut quelle est la différence entre le travail autonome et le salariat, elle répond «qu'on a un meilleur respect des travailleurs autonomes. On dirait qu'un employeur qui emploie un travailleur autonome se dit que cette personne sait ce qu'elle fait et qu'elle contrôle la situation.»

Louise Bonhomme, conservant un mauvais souvenir du salariat, affirme vivre «l'indépendance totale. Pour moi, c'est la liberté.» Malgré une baisse de revenu liée à son statut d'autonome, Louise Bonhomme se dit plus heureuse et épanouie qu'à l'époque où elle travaillait à salaire.

DÉSAVANTAGES

- Solitude pouvant dégénérer en isolement: on ne bénéficie plus des échanges entre collègues. On peut éventuellement se couper de son milieu professionnel.
- Sans discipline, un horaire souple peut devenir ingérable.
- S'il dépend de quelques clients pour sa survie, l'autonome théoriquement libre est en pratique prisonnier des demandes extérieures.
- Le-la travailleur-se autonome doit tout faire: secrétariat, fiscalité, marketing, comptabilité, etc., autant d'aspects qu'un-e salarié-e n'est pas tenu-e de maîtriser.